

Sécurité sociale – Le partage des compétences

	Maladie (CNAM, CCMSA, CANAM)	Famille (CNAF)	Veillesse (plusieurs dizaines de régimes)	Assurance chômage (Unédic)
Etat	<p>Définition des politiques de santé et d'assurance maladie</p> <p>Soins de ville : admission au remboursement et fixation des prix des médicaments et dispositifs médicaux, encadrement des taux de remboursement.</p> <p>Etablissements de santé : organisation sanitaire, fixation des tarifs et répartition des dotations, gestion des agents de la FP hospitalière</p>	<p>Définition de la politique familiale</p> <p>Dépenses fiscales</p> <p>Prestations familiales/logement : Les lois et règlements fixent l'ensemble des paramètres.</p> <p>Action sociale : Crédits évaluatifs encadrés par la COG.</p>	<p>Régimes de base : Les lois et règlements fixent l'ensemble des paramètres.</p> <p>Retraites complémentaires : Pour certains régimes spéciaux, l'Etat fixe (agriculteurs, indépendants) ou approuve les paramètres.</p>	<p>Agrément des conventions d'assurance chômage</p>
Organismes de protection sociale	<p>Soins de ville : le directeur général de l'UNCAM négocie et signe les conventions avec les professionnels de santé (conditions d'exercice des professionnels, formation, tarifs et rémunérations, objectifs de maîtrise médicalisée, etc.)</p> <p>Etablissements de santé : membre des GIP ARH chargés du pilotage régional en lien avec les services médicaux régionaux et locaux, les URCAM et les MRS</p>	<p>Prestations familiales et logement : Les CAF accueillent les allocataires, instruisent les dossiers et versent les prestations.</p> <p>Action sociale : Contractualisation et cofinancement avec les communes.</p>	<p>Régimes de base : Accueil, instruction des dossiers et versement des pensions.</p> <p>Retraites complémentaires (AGIRC/ARRCO) : Les partenaires sociaux fixent les cotisations et les paramètres des pensions.</p>	<p>Les partenaires sociaux fixent dans les conventions les recettes (taux et assiettes de cotisations) ainsi que les paramètres de calcul des allocations chômage.</p>
Autres acteurs	<p>1,7 million de professionnels de santé</p> <p>3.000 établissements de santé</p>	<p>Communes</p>		